

LE LOISIR, LE SPORT ET LE PLEIN AIR :



# Au CŒUR

## DE NOS PRÉOCCUPATIONS

PLAN D'ACTION  
EN MATIÈRE  
DE LOISIR,  
DE SPORT ET  
D'ACTIVITÉ  
PHYSIQUE  
2000-2003

Québec 



« Depuis que le premier ministre, M. Lucien Bouchard, m'a attribué la fonction de ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air, le 10 novembre dernier, j'ai été attentif aux besoins et aux préoccupations des partenaires, notamment ceux du milieu associatif.

En mettant de l'avant dès maintenant un plan d'action en matière de promotion du loisir, du sport et d'un mode de vie physiquement actif, je souhaite donner un signal clair de la volonté gouvernementale de redonner à ces champs d'activités la place qui leur revient dans la société. Étant également ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, je suis particulièrement sensible à la valeur sociale du loisir et du sport. À cet égard, il est indéniable que le travail accompli, souvent bénévolement dans ces domaines par des milliers de citoyens et de citoyennes, contribue de manière tangible à l'amélioration de la qualité de vie de la population et constitue un important moyen d'enrayer certains problèmes.

Ce plan d'action s'articule autour de quatre orientations qui guident déjà nos interventions. Il sera mis en œuvre en trois ans, mais fera l'objet d'une actualisation à la fin de chaque année financière ».

*Le ministre délégué à la Santé,  
aux Services sociaux et à la Protection  
de la jeunesse et ministre responsable  
du Loisir, du Sport et du Plein Air,*

Gilles Baril

Mai 2000

**1<sup>ère</sup> ORIENTATION :**  
« LUTTER CONTRE  
LA SÉDENTARITÉ ET  
CONTRIBUER AU  
MIEUX-ÊTRE DE  
LA POPULATION »

Nous devons soutenir l'action des partenaires qui vise spécifiquement l'accessibilité à des activités de loisir et de sport et lutter sans relâche contre la sédentarité. Une intervention marquée du gouvernement continuera de réduire le taux de personnes sédentaires, ce qui favorisera d'autant le mieux-être et la santé de la population et allégera les charges du système de soins de santé. En ce sens, nous avons pour objectif de réduire de 10 % le nombre de personnes sédentaires au Québec, tel que le propose Kino-Québec dans son plan d'action 2000-2005.

**LES PRIORITÉS D'ACTION  
INHÉRENTES À  
CETTE ORIENTATION  
SONT LES SUIVANTES :**

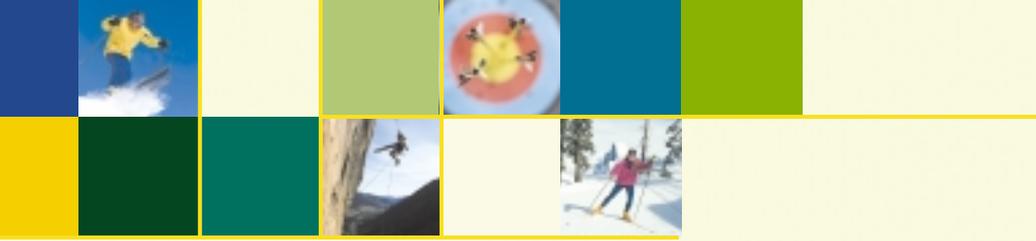
- lutter activement contre la sédentarité au Québec, en ciblant principalement les jeunes, sans négliger les autres tranches d'âge de la population, et en misant notamment sur des campagnes nationales de promotion du mieux-être;
- renforcer la capacité des fédérations québécoises de loisir et de sport à recruter plus de membres et à améliorer les services offerts;
- consolider les Jeux du Québec comme véhicule de promotion du sport et accroître substantiellement la participation aux finales régionales;
- en matière de loisir, garantir l'accessibilité la plus large possible aux programmes, aux services et aux équipements en vue d'en maximiser les retombées éducatives, culturelles et sociales.

**2<sup>e</sup> ORIENTATION :**  
« L'ATHLÈTE :  
AU CŒUR DE NOS  
PRÉOCCUPATIONS »

Les exigences en sport de haut niveau ne cessent de s'accroître. Ainsi, pour donner à nos athlètes la chance de développer pleinement leur talent, il faut leur fournir des moyens et surtout un encadrement de qualité qui soit cohérent avec la réalité moderne du sport de haut niveau. Nous devons juguler l'exode de nos athlètes et éviter que nos jeunes se désintéressent de la pratique sportive en se voyant obligés de s'expatrier. Il nous incombe de garder ici nos meilleurs athlètes.

**LES PRIORITÉS D'ACTION INHÉRENTES À CETTE  
ORIENTATION SONT LES SUIVANTES :**

- mettre en place une mesure fiscale pour appuyer concrètement les athlètes de haut niveau;
- soutenir la réfection et la construction d'installations sportives de haut niveau;
- améliorer l'encadrement direct des athlètes en professionnalisant l'entraînement sportif et en soutenant la mise en œuvre des plans de développement de l'excellence des fédérations sportives québécoises;
- miser davantage sur les programmes sports-études au secondaire et au collégial;
- veiller à ce que les Jeux du Québec soient, pour toutes les fédérations sportives québécoises concernées, la première étape à franchir pour atteindre l'excellence;
- appuyer les démarches des fédérations sportives québécoises pour l'obtention de centres nationaux d'entraînement dans les disciplines où excelle le Québec, par exemple : l'escrime, le canoë et le kayak de vitesse ainsi que le badminton;
- soutenir de façon accrue l'encadrement des équipes québécoises devant participer aux Jeux du Canada;
- soutenir les fédérations sportives québécoises pour la tenue de camps d'entraînement au Québec et à l'étranger de même que pour la participation d'équipes du Québec à des compétitions de haut niveau.



Le Secrétariat au loisir et au sport doit démontrer une grande souplesse dans l'accueil de projets porteurs en loisir et en sport. Aussi est-il nécessaire de reconnaître les besoins particuliers de notre élite sportive et de soutenir les organismes qui permettront au Québec de faire bonne figure sur les scènes sportives canadienne et internationale. Les équipes québécoises, dans certains sports ciblés, doivent participer à des manifestations

sportives internationales. Le Québec doit également tenir un nombre accru d'événements de haut niveau en loisir et en sport.

Il est en outre primordial d'intensifier les activités de recherche et de diffusion des connaissances susceptibles d'éclairer l'action de l'État et des partenaires, en accordant la priorité aux interven-

tions en matière de sécurité : il importe que le Secrétariat au loisir et au sport consolide son rôle de phare vis-à-vis du milieu.

### LES PRIORITÉS D'ACTION INHÉRENTES À CETTE ORIENTATION SONT LES SUIVANTES :

- affirmer la personnalité sportive du Québec dans le concert des nations;
- développer l'accueil et le démarchage en ce qui a trait aux candidatures internationales et à l'organisation d'événements internationaux de loisir et de sport; à cet effet, permettre la participation d'ex-athlètes de haut niveau aux missions économiques du Québec à l'étranger;
- soutenir la participation de Québécois de niveau exceptionnel à des événements d'envergure qui présentent une possibilité de rayonnement (p. ex. : expédition particulière, colloque international);
- prêter une attention soutenue à la sécurité et à l'éthique, notamment pour protéger l'intégrité des sportifs, et mener les études nécessaires pour que l'on ait une meilleure connaissance de la situation et de l'étiologie des traumatismes associés au loisir et au sport au Québec;
- mettre en œuvre un plan triennal de recherche en loisir et en sport;
- accentuer le rôle de leader du Secrétariat au loisir et au sport en développant, notamment, des activités de veille stratégique avec les partenaires.

3<sup>e</sup>

ORIENTATION :

« ACCENTUER LE LEADERSHIP, LA PROMOTION, LA VISIBILITÉ ET LE RAYONNEMENT DU QUÉBEC »

« CONSOLIDER  
LE SOUTIEN AUX  
PARTENAIRES EN LOISIR  
ET EN SPORT »

Nous devons consolider le soutien accordé aux partenaires, notamment pour qu'ils élargissent la base de diffusion des services des réseaux et pour qu'ils accroissent la collaboration entre eux. Il nous faut contribuer à développer de nouvelles dynamiques, sans remettre en cause les structures existantes.

**LES PRIORITÉS D'ACTION  
INHÉRENTES À CETTE  
ORIENTATION SONT  
LES SUIVANTES :**

- veiller à ce que les organismes nationaux aient une vision globale et démontrent une sensibilité aux réalités du milieu local et régional;
- consolider les unités régionales de loisir et de sport, en conformité avec les orientations nationales et en visant un soutien accru aux organismes régionaux, dans le respect de leur mission respective;
- accroître le soutien financier accordé aux partenaires, tels les camps de vacances et les centres communautaires de loisirs, qui interviennent dans des milieux spécifiques et auprès de clientèles particulières, notamment les personnes handicapées;
- assurer la concertation des acteurs aux divers paliers d'intervention en vue de soutenir le partenariat comme mode action.